



Mouvement Pact Arim
pour l'Amélioration de l'Habitat
Pact Arim Dordogne



MAITRE D'OUVRAGE :

Commune de 24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE

**REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN
2 LOGEMENTS**

24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE

Dossier DCE / MAI 2009

**C . C . T . P
LOT 01 -GROS OEUVRE**

Sommaire

PRESCRIPTIONS GENERALES	2
01.1 DEFINITION DE LA PRESTATION	2
01.2 DOCUMENTS TECHNIQUES/NORMES	2
01.3 QUALITE DES MATERIAUX/MISE EN OEUVRE	3
01.3.1 RESPONSABILITES	3
01.3.2 BETONS	3
01.3.3 ECHAFAUDAGE/PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE	5
01.3.4 MANUTENTION/PROTECTION	5
DESCRIPTIONS DES OUVRAGES	6
01.4 NOTA	6
01.5 ORGANISATION DE CHANTIER	6
01.5.1 INSTALLATION GENERALE	6
01.6 CREATIONS / MODIFICATIONS OUVERTURES	6
01.6.1 MURS EXISTANTS EXTERIEURS "MOELLONS"	6
01.6.2 MURS EXISTANTS INTERIEURS "MOELLONS"	7
01.6.3 MURS EXISTANTS INTERIEURS "AGGLOMERES DE CIMENT"	8
01.7 TERRASSEMENTS	8
01.7.1 FOUILLE "PLEINE MASSE"	8
01.7.2 FOUILLE "EN RIGOLE"	8
01.7.3 FOUILLE "EN TROU-INTERIEURE"	8
01.7.4 REMBLAIS	8
01.7.5 DEBLAIS	9
01.8 OUVRAGES BETON	9
01.8.1 FONDATIONS	9
01.8.2 SUPERSTRUCTURE "OSSATURES"	9
01.9 DALLAGES/DALLES/PLANCHERS	10
01.9.1 DALLAGES	10
01.9.2 GRAVILLONS	10
01.9.3 FINITION RAPPORTEE	11
01.10 MACONNERIES	11
01.10.1 AGGLOMERE DE CIMENT	11
01.10.2 MOELLONS	12
01.11 ENDUIT	12
01.11.1 RAVALEMENT DE PIERRES	12
01.11.2 DEGROSSISSAGE SUR MURS MOELLONS EXISTANTS	13
01.11.3 ENDUITS "SUPPORT NEUF"	13
01.11.4 ENDUIT "SUPPORT EXISTANT"	13
01.12 ESCALIERS	14
01.12.1 EMMARCHEMENT EXTERIEUR "COULE EN PLACE"	14
01.13 FUMISTERIE	14
01.13.1 SOUCHE	14
01.14 RESEAUX	14
01.14.1 EAUX PLUVIALES	14
01.14.2 EAUX USEES/EAUX VANNES	15
01.14.3 EAUX DE RUISSELLEMENT	15
01.14.4 RACCORDEMENT A L'EGOUT	16
01.14.5 REGARDS	16
01.15 VOIRIES	17
01.15.1 BETON	17
01.16 DIVERS	17
01.16.1 RESERVATIONS	17
01.16.2 ECHAFAUDAGE/PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE	17

PRESCRIPTIONS GENERALES

01.1

DEFINITION DE LA PRESTATION

Le CCTP du présent lot concerne les travaux de GROS OEUVRE à exécuter pour la réhabilitation de l'ancien presbytère en 2 logements - 24340 LA ROCHEBEAUCOURT ET ARGENTINE.

01.2

DOCUMENTS TECHNIQUES/NORMES

Les entreprises seront soumises pour l'exécution de leurs travaux, aux clauses et spécifications des documents ci-après, sachant que cette liste n'est pas limitative :

- DTU 12
Terrassement pour le bâtiment
- DTU 13.11
Fondations superficielles
- DTU 20.1
Ouvrages en maçonnerie de petits éléments, parois et murs
- DTU 21
Exécution des travaux en béton.
- DTU 21.3
Dalles et volées d'escalier préfabriquées.
- DTU 21.4
Utilisation du chlorure de calcium et des adjuvants contenant des chlorures dans la confection des coulis, mortiers et bétons.
- DTU 23.1
Murs en béton banché.
- DTU 26.1
Enduits aux mortiers de ciments de chaux et de mélange plâtre et chaux aérienne.
- DTU 26.2
Chapes et dalles à base de liants hydrauliques.
- DTU 40.5
Travaux d'évacuation des eaux pluviales.
- DTU 60.32 - P1-1 et P1-2
Canalisations en PVC non plastifié-Evacuation des E.P.

En outre, les entreprises seront soumises aux prescriptions des textes réglementaires en vigueur à l'époque d'exécution des travaux et notamment:

- Règles NV 65 définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions-Modifiées décembre 1999
- Règles N 84 action de la neige sur les constructions-Modifiées avril 2000
- Règles BAEL 99 de conception et de calcul des ouvrages béton armé.
- Règles CB 71-règles de calcul et de conception des charpentes bois.
- Règles professionnelles de préparation des supports courants en vue de la pose des revêtements de sols minces (UNRST - UNM Janvier 1976) - Tolérances de planéité de supports.
- Aux normes françaises AFNOR qualitatives et dimensionnelles.
- Normes NF.P 98.331 pour les terrassements en tranchées.
- Normes NF.P 06.001 régissant les surcharges d'exploitations.
- Décret 65.48 concernant la sécurité des ouvriers lors des travaux de terrassements.
- Règles de sécurité dans les bâtiments ERP
- Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection des bâtiments contre l'incendie
- Toutes normes et DTU en vigueur à la remise des offres
- Norme NF P 03-001 régissant les marchés privés.

01.3 **QUALITE DES MATERIAUX/MISE EN OEUVRE**

01.3.1 **RESPONSABILITES**

L'entreprise demeure responsable des dégradations causées tant sur les bâtiments voisins, propriétés voisines, que sur la voie publique.

Il reste bien entendu que l'entreprise du présent lot sera responsable civilement de tous les accidents matériels ou corporels du fait de ses travaux.

En cas de dommage causé à un réseau ou ouvrage existant, l'entrepreneur doit informer l'exploitant du réseau, et en rendre compte à la Maîtrise d'Oeuvre. Il aura à ses frais toutes interventions nécessaires à la remise en état (y compris le remplacement par des produits neufs de même qualité) des ouvrages endommagés.

01.3.2 **BETONS**

01.3.2.1 **Compositions**

A - Granulats et Eau

- Les sables et graviers devront provenir de carrières alluvionnaire, être exempts de toute manière terreuse, marneuse, organique, débris de bois, scories, etc...

- NF P 18.301
- NF P 18.302
- NF P 18.306
- NF P 18.304
- NF P 18.541

- Les granulats ne devront pas pouvoir être altérés par l'action de l'air, de l'eau ou des liants. Ils ne devront pas contenir d'impuretés pouvant nuire aux propriétés essentielles des ouvrages confectionnés, et susceptibles d'altérer les armatures. Ils devront être blancs pour les ouvrages en béton blanc.

- L'eau de gâchage devra répondre aux caractéristiques de la norme NF P 18.303, elle ne devra pas contenir, par litre, plus de :

- 5 grammes d'impuretés en suspension
- 30 grammes d'impuretés dissoutes.

B - Liants

Ils seront toujours de marques connues, préalablement agréés par l'Architecte. Ils seront toujours stockés à l'abri des intempéries et de l'humidité.

Ils devront répondre aux prescriptions des normes NF P 15.301, 15.312 et 15.307 et porter la marque NF - VP. Les liants à utiliser devront être conformes à la norme P 18.305.

C - Adjuvants

Les adjuvants utilisés seront conformes à la norme NF P 18.103 et respecteront les exigences de la norme DTU P 18.203 et devront être agréés par la Commission permanente des liants hydrauliques. Les adjuvants utilisés devront être compatibles avec le type de ciment employé. Ils seront livrés sur le chantier accompagnés d'un certificat d'origine indiquant la date de leur fabrication et la date limite d'emploi.

Leur utilisation sera obligatoirement signalée et devra recevoir l'agrément de l'Architecte et du bureau de contrôle.

D - Armatures

Elles devront répondre aux caractéristiques des normes ci-après :

- NF A 35-015 : aciers doux ordinaires, ronds lisses, type Fe 22 ou Fe 24 suivant indications du BET
- NF A 35-016 : aciers à haute adhérence, type Fe E 40

Elles sont conformes aux prescriptions des documents de référence précités.

Leur mise en place respecte les règles BAEL et les instructions figurant aux fiches d'homologation des aciers.

Les dimensions d'enrobage prévues pour les calculs de stabilité au regard de la réglementation incendie sont strictement respectées. A cet effet, les cales plastiques et les calages à l'aide de chutes d'armatures sont interdits.

Pour les éléments préfabriqués de faible épaisseur, l'attention de l'entreprise est attirée sur la position des armatures qui ne devra pas engendrer de "spectres" à la surface des ouvrages restants finis de décoffrage.

01.3.2.2 **Contrôle**

Béton prêt à l'emploi

Les bétons prêts à l'emploi, devront être conforme à la norme NF EN 206-1

Contrôle des bétons

Sauf indication contraire les différents essais de béton devront être mentionnés en tous point, conformément aux dispositions prévues dans les normes NFP 18-102 et NFP 18-400 et suivantes

A chaque prélèvement d'éprouvettes, le béton sera soumis à l'essai d'affaissement au cône d'Abrams.

Les essais de résistance mécanique (compression et traction) se feront suivant les règles BA 68, le nombre d'essais (portant sur 3 éprouvettes) sera le suivant :

- fondations
- élévations

- planchers ou dallages

Les vérifications, contrôles et essais sont pris en charge par l'entrepreneur et sont effectués dans les conditions du DTU 21.

Sont obligatoires et à la charge de l'entrepreneur les vérifications objet du chapitre 4 du DTU 21 et les essais qui en découlent.

Si les essais demandés et exécutés font apparaître des résultats inférieurs aux minima, l'entrepreneur fait exécuter à ses frais, une étude par un laboratoire spécialisé agréé et les remèdes préconisés sont appliqués pour la suite du chantier sans modification du prix global forfaitaire.

Si les essais font apparaître des malfaçons ou une mauvaise qualité, l'entrepreneur doit les démolitions des parties sujettes à caution, leur évacuation du chantier et leur reconstruction à ses frais.

01.3.2.3 Aspect

La surface et parement des bétons seront particulièrement soignés, pour ce faire l'entreprise devra se conformer à la norme NF P 18-503.

A- Objet

- Classement des écarts entre les différents aspects des surfaces de béton.

B- Domaine d'application

- Surfaces du béton à obtenir qu'ils soient coulés en place ou préfabriqués.

- Les caractéristiques indiquées dans la norme sont indépendantes de celles relatives à l'exécution du béton en tant que structure.

C- Définition

- On entend par la surface de béton, toute surface destinée à être caractérisée dans un but Déterminé, tels qu'aspect architectural, surface de reprise, surface destinée à être revêtue, etc...

D- Identification et désignation

- L'aspect d'une surface de béton est caractérisé par trois critères désignés chacun par une lettre majuscule :

* P=Planéité

* E=Texture - Ce critère comporte 3 sous-classes pour distinguer :

L'aspect général caractérisé par un bullage moyen réparti sur l'ensemble de la surface considérée

Les zones de bullage concentrées

Les défauts localisés.

* T=Teintes

- Pour chacun des critères, ces lettres sont suivies de valeurs numériques variables de 0 à 4 qui correspondent à des niveaux croissants de difficultés

* 0: Signifie que le critère correspondant n'est pas pris en considération.

* 1/2/3: Correspond à des niveaux codifiés.

* 4: Correspond à un niveau non décrit et spécifié dans le cadre du marché. Les parements ouvragés ou architectoniques sont concernés par ce niveau.

E-Distance d'observation

- 0=30ml

- 1=10ml

- 2=5ml

- 3=2ml

- 4=Distance à préciser.

F- Désignation du béton à prendre en compte au présent marché

- Se reporter aux chapitres concernés du CCTP.

01.3.2.4 Mise en place

Le béton

- il ne devra pas tomber d'une hauteur supérieure à 2,00 mètres, sauf pour les voiles et poteaux où une hauteur de 3,00 mètres est admise sous réserve que la vibration interne puisse traiter autant les couches inférieures que supérieures (Sauf intervalles inférieurs à trente minutes, la mise en œuvre de 2 couches de béton se fait par reprise de bétonnage.

Les plans de reprise de bétonnage sont des plans normaux à la direction des contraintes et leur surface doit assurer la parfaite cohésion des couches).

- Le béton est soigneusement vibré à l'aide d'aiguilles (vibration par l'intermédiaire des cages d'armatures interdite) dans toute sa masse et dans les limites nécessaires pour assurer la compacité maximum et pour pallier toute désagrégation et, ce plus particulièrement pour les ouvrages destinés à rester apparents.

- Si les conditions climatiques le nécessitent, et afin d'éviter les dessiccations du béton, il est effectué un traitement de cure bénéficiant de l'agrément COPLA et de l'accord du bureau de contrôle. Ce produit doit en outre être parfaitement compatible avec les revêtements de finitions prévus.

Les produits et procédés pour bétonnage par temps froid doivent avoir l'accord du bureau de contrôle.

Les coffrages

- Ils présentent une rigidité suffisante pour résister, sans déformation sensible, aux charges et aux chocs qu'ils sont exposés à subir pendant l'exécution des travaux compte tenu des forces engendrées par le serrage du béton.

- L'éfanchéité des coffrages doit être suffisante pour éviter les pertes de laitance au moment de la mise en vibration.
- Pour les planchers, il est prévu lors du coffrage, toutes contreflèches nécessaires pour obtenir une surface définitive horizontale. Dans les calculs, il est tenu compte de la flèche différée et les étalements doivent être exécutés de façon à éviter toutes fissurations du niveau inférieur.

Lors de la mise en œuvre du béton, l'entrepreneur doit :

- Les réservations pour tous scellements de menuiseries, ouvrages de métallerie, canalisations, etc... ainsi que toutes les tranchées, feuillures et trous en attente à la demande des autres corps d'état, notamment pour le passage des canalisations et ventilations diverses de toutes natures.
- Noyer dans le béton, au moment du coulage, tous tasseaux, fourrures, douilles de fixation, attaches, etc... et en général, prendre toutes dispositions pour éviter les refoulements ultérieurs dans la masse du béton.
- Ménager les harpes, mettre en place les chevelus nécessaires pour obtenir une bonne liaison entre le béton armé et les matériaux de nature différente.
- Réaliser les arases d'ouvrages sans apport de rattrapage que ces arases soient horizontales ou pentées.
- Réaliser les différences de nus, les joints en creux, les gouttes d'eau, les feuillures, les engravures, les bandeaux saillants prévus et/ou nécessaires.
- Mettre en œuvre les huisseries du type banche et les ouvrages s'incorporant à l'ouvrage considéré.
- Les sujétions résultant du réseau de mise à la terre avec attentes, épingles et ligatures de liaisons.

01.3.3

ECHAFAUDAGE/PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE

A- Echafaudage/Protections Générales

- L'entreprise devra prévoir toutes les protections et échafaudages réglementaires, qui lui seront nécessaires à une parfaite et complète sécurité de son personnel, ainsi qu'à une parfaite et complète mise en œuvre de ses matériaux.

B- Protection/Coordination/Santé/Sécurité

- L'entreprise devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31.12.94, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et des règlements en vigueur.

- Elle devra aussi tenir compte des demandes énumérés dans le rapport du coordonnateur S.P.S

C- Nettoyage

- L'entreprise devra un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention.
- La Maitrise d'Oeuvre se laisse le droit de nommer une entreprise pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot ne s'avère pas satisfaisant.
- Il va de soi que le montant de ces travaux serait imputé sur le marché du présent lot

D- Traitement des gravois et déchets

- Chaque entreprise aura à sa charge exclusive le tri et le recyclage de ses déchets
- Ce tri et de recyclage seront réalisés de façon journalière afin que le chantier soit propre en permanence
- Si des gravats venaient à être stockés sur le chantier sans être évacués dans les 48 heures, les travaux d'évacuation et de recyclage seront commandés à une autre entreprise à la charge de la ou des entreprises responsables.

01.3.4

MANUTENTION/PROTECTION

A - Manutention

- Toutes les opérations, frais et faux frais relatifs aux transports, manœuvres et manutentions diverses, et durant les travaux des autres corps d'état, traçage, pose, réglage, ajustages, mise en état de fonctionnement, etc... concernant les ouvrages du présent lot, sont à la charge de l'entrepreneur

B - Protection

- L'entreprise est entièrement responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception
- Elle devra prendre toutes les précautions pour que ses ouvrages ne soient pas détériorés compte tenu des aléas du chantier
- Elle devra aussi lors de travaux sur des bâtiments existants prévoir toutes les protections nécessaires des ouvrages à conserver.

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

L'entreprise devra:

- **La démolition, la sortie, le tri et l'évacuation de tous les matériaux décrits au présent lot.**
- Se rendre sur place afin d'en estimer les travaux
- Toutes les protections, échafaudages, etc... nécessaires à l'ensemble de ses travaux

01.4

NOTA

Tous les ouvrages devront être réalisés avec toutes les précautions requises dans les conditions telles, qu'ils présentent toutes les qualités de solidité et de durée.

Il est expressément spécifié que l'entrepreneur devra l'exécution complète et parfaite de la totalité de ses ouvrages, façons et fourniture nécessaires pour obtenir celle-ci dans le respect des règles de l'art, les DTU et Normes en vigueur au moment de la réalisation des travaux.

L'entrepreneur est censé inclure dans son prix le chiffrage de tous les éléments matériels ou travaux nécessaires à une bonne réalisation des ouvrages et compléter de part sa connaissance les manques éventuels du CCTP.

L'entreprise devra se conformer aux indications, recommandations et obligations du Plan Général de Coordination joint au présent appel d'offre pour l'élaboration de son prix.

De plus l'entrepreneur devra prévoir tous les travaux indispensables, dans l'ordre général et par analogie étant entendu qu'il doit assurer le complet et parfait achèvement des travaux prévus ou non au CCTP ci-après, conformément aux règles de l'art et de la bonne construction et ce, sans qu'il puisse prétendre à aucune majoration du prix forfaitaire pour raison d'omission aux plans, CCTP, aux avant-métrés, de leur importance et de leur nature, et qu'il a suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui pourraient être omis

Toutes modifications que pourrait apporter l'entreprise sur les plans d'Architecte en amont de réalisation devront être formulées par écrit à celui-ci pour accord

L'entreprise devra avoir une parfaite connaissance des plans EDL (Etat des Lieux) et Plans Projet - Toutes remarques et questions se rapportant au projet devront être stipulées par écrit sur feuille séparée en complément de l'offre

Pour tous travaux dans bâtiment existant l'entreprise sera tenue de se rendre sur place afin d'en estimer les travaux à exécuter et notamment en ce qui concerne les démolitions.

01.5

ORGANISATION DE CHANTIER

01.5.1

INSTALLATION GENERALE

L'entreprise du présent lot devra :

- Un constat d'huissier détaillé avec reportage photographique réalisé en présence du Maître d'Ouvrage, de l'Architecte et du bureau de contrôle
- Un panneau réglementaire "Permis de construire"
- Un panneau de chantier.
- Baraques de chantier des entreprises
- Vestiaires et sanitaires
- Toutes les démarches administratives auprès des services "Eau, EDF/GDF" depuis les réseaux existants avec comptage individuel spécifique au chantier
- D'une manière générale l'ensemble de prestations énumérées:
 - Dans le lot Généralités Communes à Tous les Corps d'Etats

01.6

CREATIONS / MODIFICATIONS OUVERTURES

01.6.1

MURS EXISTANTS EXTERIEURS "MOELLONS"

Transformation de porte en fenêtre

L'entreprise devra la modification d'ouvertures dans maçonnerie de moellons comprenant :

- Allège en maçonnerie d moellons à l'identique de l'existant
- Appuis en pierre
- Nettoyage
- L'entreprise devra toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur

Dimensions; suivant plan Architecte

Localisation :

Logement 2

- Rez de chaussée
- Transformation de la porte de future cuisine et fenêtre

Création d'ouverture

L'entreprise devra la création d'ouverture dans maçonnerie de moellons comprenant :

- Protections nécessaires
- Démolition très soigneuses
- Etalements
- Encadrements intérieur béton à parement soigné "Jambages, linteaux" compris coffrage et décoffrage
- Armatures
- Linteau avant en pierre de taille de provenance locale sur extérieur compris façon de joints
- Jambages en pierres de taille de provenance locale sur extérieur compris façon de joints
- Appuis en pierres
- Évacuations des gravois
- Nettoyage
- Etc...
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Logement 2

- Rez de chaussée
- Salon

01.6.2 MURS EXISTANTS INTERIEURS "MOELLONS"

Création d'ouverture

L'entreprise devra la création d'ouverture dans maçonnerie de moellons comprenant :

- Protections nécessaires
- Démolition très soigneuses
- Etalements
- Encadrements intérieur béton à parement soigné "Jambages, linteaux" compris coffrage et décoffrage
- Armatures
- éprise sur seuils en ciment
- Évacuations des gravois
- Nettoyage
- Etc...
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur

Nota :

- L'entreprise devra prévoir pour la porte du garage en façade Est:
 - Linteau avant en bois
 - Jambages en pierres de taille de provenance locale sur extérieur compris façon de joints

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chaussée
- Passage pour escalier

LOGEMENT 2

- Porte du garage en façade Est

Agrandissement d'ouverture

L'entreprise devra l'agrandissement d'ouverture dans maçonnerie existante comprenant:

- Protections nécessaires
- Découpe et démolition très soigneuses des murs en maçonnerie
- Etalements
- Encadrements béton soigné compris coffrage, béton et armatures
- Sortie, trie et évacuations des gravois vers des décharges agréées
- Nettoyage
- Etc...
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Etage

- Salle d'eau

01.6.3 **MURS EXISTANTS INTERIEURS "AGGLOMERES DE CIMENT"**

L'entreprise devra :

- La démolition de l'obturation de l'ouverture
- Sortie, tri et évacuation des gravois vers des décharges
- Nettoyage
- Etc...
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chaussée
- Passage entre entrée et vestibule

01.7 **TERRASSEMENTS**

01.7.1 **FOUILLE "PLEINE MASSE"**

Terrassement en pleine masse

-->Nature

- L'entreprise devra des terrassements en pleine masse dans des terrains de toute nature
- Les terres seront stockées sur site sur un emplacement à définir au démarrage du chantier

Localisation :

LOGEMENT 1

- Pour création des murs de soutènement en façade Nord

01.7.2 **FOUILLE "EN RIGOLE"**

Réalisation de fouilles comprenant:

- Fouilles en rigoles à l'engin mécanique
- Nettoyage du fond de fouilles et dressage des parois
- Remblaiement parfaitement compacté après coulage du béton avec les mêmes matériaux que l'existant
- Evacuation des gravas
- Toutes sujétions nécessaires conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Pour semelles murs extérieurs en façade Nord

01.7.3 **FOUILLE "EN TROU-INTERIEURE"**

Réalisation de fouilles comprenant:

- Fouilles en trous exécuté manuellement avec toutes précautions
- Nettoyage du fond de fouilles et dressage des parois
- Remblaiement parfaitement compacté après coulage du béton avec les mêmes matériaux que l'existant
- Evacuation des gravas
- Toutes sujétions nécessaires conformément aux DTU et normes en vigueur..

Localisation :

LOGEMENT 1

- Cave - pour semelles de poteaux

01.7.4 **REMBLAIS**

L'entreprise aura à sa charge :

- Tous les remblais nécessaires après exécution de tous les ouvrages en fondations
- Mise en oeuvre par couche successives avec un matériaux d'apport "non argileux" ou avec les terres récupérées sur place suivant leur nature
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux réglementations en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Après exécution des fondations
- Après exécution des murs de soutènement

01.7.5 **DEBLAIS**

L'entreprise aura à sa charge exclusive:

- La sortie et l'évacuation des terres provenant des fouilles une fois l'ensemble des remblais effectués
- Le choix de la décharge et les frais correspondant
- Le transport des déblais vers la décharge se fera avec des véhicules compatibles avec les voies d'accès.
- L'entretien journalier des chaussées
- Effectuer toutes les déclarations nécessaires avant intervention
- Toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Terres excédentaires des terrassements

01.8 **OUVRAGES BETON**

01.8.1 **FONDACTIONS**

01.8.1.1 **Béton de propreté**

Certains ouvrages en béton reposeront sur le sol par l'intermédiaire d'un béton de propreté de dosage appropriée sur une épaisseur de 5cm minimum, mis en place immédiatement après le réglage de fond de fouille afin d'éviter les détériorations des sols d'assises.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Pour semelles décrites ci-dessus

01.8.1.2 **Semelles filantes**

Ouvrages en béton armé de dosage approprié comprenant :

- Coffrage soigné de certaines parties
- Coulage à pleine fouille de béton de dosage approprié
- Armatures HA compris façonnage et assemblage
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur

Dimensions : A définir par l'entreprise

Localisation :

LOGEMENT 1

- Pour semelles des murs extérieurs en façade Nord

01.8.1.3 **Semelles isolées**

Ouvrages en béton armé comprenant:

- Coulage à pleine fouille de béton de dosage approprié
- Coffrage de certaines parties
- Armatures H.A compris façonnage et assemblage
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Dimensions : A définir par l'entreprise

Localisation :

LOGEMENT 1

- Pour semelles isolées dans cave

01.8.2 **SUPERSTRUCTURE "OSSATURES"**

01.8.2.1 **Ossatures**

Ouvrages en béton armé vibré comprenant :

- Etaisement des planchers bois existants
- Coffrage approprié de toutes les faces compris décoffrage après séchage réglementaire
- Coulage du béton de dosage approprié
- Armatures H.A compris façonnage et assemblage
- Toutes les réservations demandées par les autres corps d'état avant coulage, en aucun cas ces ouvrages ne devront subir de percements ou saignées après coup.
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Dimensions : A définir par un bureau d'étude à la charge de l'entreprise

Localisation :

LOGEMENT 1

- Poteaux et poutres dans cave

01.9 **DALLAGES/DALLES/PLANCHERS**

01.9.1 **DALLAGES**

01.9.1.1 **Forme béton/Terre plein**

Dallages en béton armé constitués comme suit :

- Reprofilage de la plateforme livrées par le titulaire du présent lot
- Empierrement en Grave Non Traité sur environ 20cm d'épaisseur
- Lit de sable de 5cm
- Film d'étanchéité polyéthylène "Batilyane" de 200microns
- Une forme béton de 12cm finition talochée
- Armatures
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Locaux réserve matériel et mobilier de jardin

LOGEMENT 2

- Garage et courette

01.9.1.2 **Forme béton/Isolation/Terre plein**

Dallages en béton armé constitués comme suit :

- Terrassement pour mise à niveau de plateforme
- Empierrement en grave non traité sur une épaisseur appropriée
- Lit de sable de 5cm
- Un isolant de 50mm d'épaisseur (R=1,70m².K/X) sur toute la surface compris remontées sur l'épaisseur du dallage
- Film d'étanchéité polyéthylène "Batilyane" de 150microns
- Une forme béton de 12 - Finition brute
- Armatures.
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chaussée
- Entrée, vestibule, WC et chambre 1

LOGEMENT 2

- Rez de chaussée
- Salon

01.9.2 **GRAVILLONS**

Réalisation de plateforme comprenant:

- Reprofilage du terrain compris évacuation des terres
- Empierrement en grave non traité de 0/30 sur 30cm d'épaisseur compris compactage
- Mise en place de gravillons lavés sur une épaisseur de 10cm compris égalisation
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre

Localisation :

LOGEMENT 1

- Cave

01.9.3 **FINITION RAPPORTEE**

01.9.3.1 **CHAPE LEGERE**

01.9.3.1.1 **Chape**

01.9.3.1.1.1 **R novation**

R alisation d'un complexe (sous A.T), permettant de redresser les plancher bois existants, compos  de :

- Film polyane de 200 microns
- Mortier plastique "Cimr ha Styrene" ou techniquement  quivalent permettant la mise   niveau du plancher (Ep. mini 30 mm)
- Feutre non tiss  remont  en plinthes
- Chape liquide fibr e "Anhycol" ou techniquement  quivalent (Ep. 30 mm environ)
- Joints de fractionnement n cessaires
- Etc...

L'entreprise devra toutes les suj tions n cessaires de mise en oeuvre conform ment aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Nota:

- Ce produit ne pourra  tre mis en oeuvre que par un applicateur agr e "chape liquide".

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chauss e
- Salon cuisine
- Etage
- Chambre, palier et salle d'eau

LOGEMENT 2

- Etage
- Ensemble de ce niveau

01.10 **MACONNERIES**

01.10.1 **AGGLOMERE DE CIMENT**

Blocs reux de 20cm.

Ma onnerie en agglom r s de b ton manufactur  [sable et gravier]

- Bloc-creux hourd s au mortier de ciment
- Remplissage de l'ensemble des joints
- D coupes soigneuses
- Incorporation d'accessoires (bloc Ch et Cv)
- Toutes suj tions n cessaires de mise en oeuvre conform ment aux DTU et normes en vigueur.

Epaisseur : 20cm

Localisation :

LOGEMENT 1

- Pour obturation du foyer de chemin e dans salon et chambres 1 et 2

LOGEMENT 2

- Sur l vation du mur entre garage et courette
- Obturation du foyer de chemin e dans repas et chambre 2

Bloc-creux "stepoc"

Perois en b ton arm  de dosage appropri  ompenant

- Blocs-creux "Stepoc"
- Coulage du b ton de dosage dosage apporpi e avec incorporation d'un hydrofuge des Ets SIKA
- Armatures H.A et T.S liaisonn  avec la semelle
- Toutes les suj tions n cessaires de mise en oeuvre conform ment aux DTU et normes en vigueur.
- Dimension: A d finir

Nota:

- Pr voir couronnement en pierre sur le dessus des murs
- Pr voir un JD de 2cm   la jonction avec le b timent et le mur
- Ce mur fera garde-corps

Localisation :

LOGEMENT 1

- Murs de soutènement formant gade-corps en façade Nord - suivant plan

01.10.2 **MOELLONS**

01.10.2.1 **Maçonnerie neuve**

Réalisation de parement en maçonnerie de moellons comprenant:

- Apport de pierres identique aux construction existantes compris triage
- Maçonnerie de pierres hourdées au mortier bâtard de calepinage identique aux construction
- Traitement très soigneux des angles et encadrements d'ouverture
- Jointoiement
- Etc...
- Toutes sujétions nécessaires e mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Epaisseur du parement environ 70cm

Localisation :

LOGEMENT 2

- Rebouchage de la porte du garage actuel
- Surélévation du futur garage

01.11 **ENDUIT**

01.11.1 **RAVALEMENT DE PIERRES**

Ravalament murs extérieurs en pierre

Réalisation d'un ravalement de façade en pierres de taille comprenant:

- Echafaudage
- Piquage des enduits existants
- Dégarnissage ds joints
- Lavage à haute pression
- Brossage
- Rejoitoiement au mortier de chaux
- Nettoyage
- Evacuation des gravois vers les décharges agréées

Nota :

- L'entreprise devra prévoir la dépose des gonds et pattes compris rebouchages au mortier de pierre

Localisation :

LOGEMENT 1

- Ensemble des encadrements pierres des ouvertures extérieures

LOGEMENT 2

- Ensemble des encadrements pierres des ouvertures extérieures

Ravalement murs intérieure en pierre

Réalisation d'un ravalement de façade en pierres de taille comprenant :

- Dégarnissage des joints
- Lavage à haute pression
- Brossage
- Dégarnissage des joints
- Rejoitoiement au mortier de chaux
- Nettoyage
- Evacuation des gravois vers les décharges agréées

Localisation :

LOGEMENT 2

- Rez de chaussée
- Murs en pierre du repas
- Murs et Voute du salon

01.11.2 **DEGROSSISSAGE SUR MURS MOELLONS EXISTANTS**

Réalisation d'un enduit ciment comprenant:

- Lavage haute pression
- Bourrage des joints
- Giclage au mortier de ciment finition taloché
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément DTU et normes en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chaussée et étage
- Sur ensemble des murs extérieurs et intérieurs recevant un doublage plaques de plâtre

LOGEMENT 2

- Rez de chaussée et étage
- Sur ensemble des murs extérieurs et intérieurs recevant un doublage plaques de plâtre

01.11.3 **ENDUITS "SUPPORT NEUF"**

01.11.3.1 **Chaux "support neuf"**

Enduit au mortier de chaux comprenant :

- Nettoyage du support
- Entoilage au jonction briques/béton
- Couche d'accrochage
- Couche de finition à la chaux - finition grattée
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Faces vues des murs de soutènement en façade Nord

01.11.4 **ENDUIT "SUPPORT EXISTANT"**

01.11.4.1 **Chaux "support existant"**

Sur murs intérieurs

Enduit au mortier de chaux comprenant :

- Piquage des enduits existants
- Lavage haute pression
- Bourrage des joints
- Rebouchage si nécessaires
- Dressement des arêtes et cueillis
- Couche d'accrochage
- Couche de finition à la chaux de St Astier - finition grattée
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chaussée
- Sur mur entre entrée et vestibule (aux 2 faces)

Sur murs extérieurs

Enduit au mortier de chaux comprenant :

- Piquage des enduits existants
- Lavage haute pression
- Bourrage des joints
- Rebouchage si nécessaires
- Dressement des arêtes et cueillis
- Couche d'accrochage
- Couche de finition à la chaux de St Astier - finition talochée à pierres vues
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Ensemble des façades
- Faces vues du mur extérieur en façade Sud

LOGEMENT 2

- Ensemble des façades

01.12 **ESCALIERS**

01.12.1 **EMMARCHEMENT EXTERIEUR "COULE EN PLACE"**

01.12.1.1 **Sans pailleasse**

Réalisation d'emmarchements béton sur terre plein comprenant :

- Terrassement exécuté manuellement compris évacuation des terres
- Remblaiement en tout-venant compactée servant de coffrage
- Coffrage soigné des contre-marches et joues des marches
- Béton de dosage appropriée
- Armatures
- Etc...
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre, conformément aux DTU et normes en vigueur.

Marches: Finition bouchardée

Contre-marches: Lissées

Nez: Tirés au fer

Localisation :

LOGEMENT 1

- Escalier en façade Nord

01.13 **FUMISTERIE**

01.13.1 **SOUCHE**

L'entreprise devra :

- La dépsoe des plots et dalle
- La réalisation d'une dalle béton compris coffrage et armature
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre pour une parfaite et complète réalisation

Localisation :

LOGEMENT 1

- Obturation de la souche

LOGEMENT 2

- Obturation des souches

01.14 **RESEAUX**

01.14.1 **EAUX PLUVIALES**

01.14.1.1 **Canalisations**

Pour l'ensemble des réseaux il est indiqué que le forfait du présent lot comprend tout ce qui est intérieurs aux bâtiments jusqu'à 1,00ml de la façade

- Canalisations Pvc "Qualité assainissement" de diamètre approprié
- Coudes en attente pour le couvreur ou l'étancheur
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur

Nota :

- L'entreprise devra prévoir les percements de mur

Localisation :

LOGEMENT 1

- Canalisations passant en plafond de cave compris descente le long du mur et raccordement au regard extérieur

01.14.1.2 **Tranchées+Canalisations**

Pour l'ensemble des réseaux il est indiqué que le forfait du présent lot comprend tout ce qui est extérieurs aux bâtiments jusqu'au réseau collecteur existant

- Fouille en tranchée
- Blindage et pompage si nécessaires

- Dressement du fond de fouille
- Lit de sable et enrobage jusqu'à 20cm au-dessus de la génératrice supérieure des canalisations
- Canalisations Pvc "Qualité assainissement" de diamètre approprié.
- Coudes, Y, Tès, Culottes, joints étanches, etc...
- Grillages avertisseurs normalisés
- Remblaiement et évacuation des terres
- Raccords de voirie à l'identique
- Raccordements sur regards extérieurs
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Canalisations en façade Sud et Nord

LOGEMENT 2

- Canalisations en façade Ouest et Est

01.14.2 **EAUX USEES/EAUX VANNES**

01.14.2.1 **Tranchées+Canalisations "Pvc" extérieures**

Pour l'ensemble des réseaux, il est indiqué que le FORFAIT du présent lot comprend tout ce qui est extérieur à la construction :

- Relevés des diamètres et file d'eau des réseaux existants
- Repérage des tracés à réaliser
- Fouille en tranchée
- Blindage et pompage si nécessaires
- Dressement du fond de fouille
- Lit de sable et enrobage jusqu'à 20cm au-dessus de la génératrice supérieure des canalisations
- Grillages avertisseurs normalisés
- Canalisations Pvc "Qualité assainissement" de diamètre approprié avec pente de 2%
- Coudes, Y, Tès, Culottes, joints étanches, etc...
- Raccordements sur les différents regards
- Remblaiement avec des matériaux appropriés
- Evacuation des terres excédentaires
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Canalisations EU-EV

LOGEMENT 2

- Canalisations EU-EV

01.14.3 **EAUX DE RUISSELLEMENT**

01.14.3.1 **Drainage**

Réalisation d'un drainage comprenant:

- Cunette en béton coulé en place, de largeur suffisante
- Canalisation Pvc lisse, rigide et perforé type "drain bâtiment" de diamètre approprié compris piquage sur le réseau EP
- Accessoires tels que, tés, coudes, colles, etc...
- Empierrement en tout venant de 0/30 sur 40 à 50 cm de hauteur.
- Feutre bidim
- Toutes les sujétions nécessaires à la mise en œuvre seront dûes au présent lot, conformément aux DTU et normes en vigueur.

Le diamètre de ces canalisations sera déterminé en fonction :

- du débit collecté sur le terrain
- de la pente des canalisations (2% minimum).

Localisation :

LOGEMENT 1

- Le long de la façade Nord

01.14.4 **RACCORDEMENT A L'EGOUT**

Réalisation de raccordement sur égout existant comprenant:

- Sciage trottoir et chaussée
- Fouille en terrain de différentes natures
- Fourniture de sable pour enrobage des réseaux jusqu'à 0.20 m au-dessus de la génératrice supérieure.
- Mise en place des grillages avertisseurs normalisés
- Mise en place à la main des matériaux d'enrobage avec damage par couche de 0.20 m et remblai en matériaux extraits des fouilles et expurgés des éléments supérieurs à 100 mm de section et après accord de l'Architecte.
- Sous chaussée, les matériaux de remblais jusqu'au niveau fond de forme seront incompressibles ; la compacité des remblais terminés est de 90 % de la compacité optimum obtenue à l'essai PROCTOR Modifié par les couches situées au-dessous de 1,00ml du niveau du sol fini et 95 % de cette compacité pour les couches supérieures avec enrobage béton en partie supérieure.
- Exécution de regard béton avec tampon fonte série lourde et raccordement sur égout existant
- Evacuation à la décharge des terres excédentaires ou impropres, compris frais et droit de décharges
- Remise en état de chaussée et trottoir après passage des canalisations à l'identique de l'existant
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 2

- Raccordement sur égout situé sur rue des Fossés

01.14.5 **REGARDS**

01.14.5.1 **Tampons béton**

Regards béton comprenant:

- Terrassement
- Rehausse en béton de section appropriée (Nbre suivant hauteur du réseau)
- Tampon en béton
- Joint étanche
- Remblaiement
- Evacuation des gravois
- Raccord de voirie à l'identique de l'existant
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Dimension : suivant plan.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Au pied des descentes EP

LOGEMENT 2

- Au pied des descentes EP

01.14.5.2 **Tampon fonte étanche**

Regards béton comprenant:

- Terrassement
- Regard en béton, de section et de hauteur appropriée, composé de rehausses pour mise à niveau
- Tampon fonte amovibles permettant la circulation de véhicules légers
- Cunette au mortier bloquant les canalisations
- Remblaiement périphérique
- Evacuation des gravois
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Dimension : suivant plan

Localisation :

LOGEMENT 1

- Suivant positionnement à définir

01.15 **VOIRIES**

01.15.1 **BETON**

01.15.1.1 **Béton désactivé**

Réalisation de revêtement de type "Ecovia" comprenant:

- Nivellement de la plateforme compris compactage
- Revêtement géotextile type "Bidim"
- Empierrement en matériaux calcaires sur 15 cm d'épaisseur
- Armatures TS maille 150/150 fil diamètre 4mm
- Béton dosé à 350kg/m3
- Désactivation en surface
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre suivant prescriptions du fabricant, norms et DTU en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Accès commun aux logements

LOGEMENT 2

- Le long de la façade Ouest

01.16 **DIVERS**

01.16.1 **RESERVATIONS**

L'entreprise devra prévoir la réservation dans murs en maçonnerie de moellons et l'encastrement de boîtes aux lettres

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chaussée
- Suivant positionnement à définir

Logement 2

- Rez de chaussée
- Suivant positionnement à définir

01.16.2 **ECHAFAUDAGE/PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE**

A- Echafaudage/Protections Générales

- L'entreprise devra prévoir toutes les protections et échafaudages réglementaires, qui lui seront nécessaires à une parfaite et complète sécurité de son personnel, ainsi qu'à une parfaite et complète mise en oeuvre de ses matériaux.

B- Protection/Coordination/Santé/Sécurité

- L'entreprise devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31.12.94, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et des règlements en vigueur.
- Elle devra aussi tenir compte des demandes énumérés dans le rapport du coordonnateur S.P.S

C- Nettoyage

- L'entreprise devra un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention.
- La Maitrise d'Oeuvre se laisse le droit de nommer une entreprise pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot ne s'avère pas satisfaisant.
- Il va de soi que le montant de ces travaux serait imputé sur le marché du présent lot

D- Traitement des gravois et déchets

- Chaque entreprise aura à sa charge exclusive le tri et le recyclage de ses déchets
- Ce tri et de recyclage seront réalisés de façon journalière afin que le chantier soit propre en permanence
- Si des gravats venaient à être stockés sur le chantier sans être évacués dans les 48 heures, les travaux d'évacuation et de recyclage seront commandés à une autre entreprise à la charge de la ou des entreprises responsables.

Localisation :

LOGEMENT 1

LOGEMENT 2

